



Aix-en-Provence, le 2 mai 2020

Chers amis, présidents d'Associations de l'UNION-IHEDN,

Dans les circonstances exceptionnelles que traverse aujourd'hui notre pays, comme le reste du monde, j'espère tout d'abord que vous vous portez bien, ainsi que vos proches. J'espère qu'il en est de même pour le plus grand nombre possible d'auditeurs. Le contexte sanitaire a sans doute très largement nui à la conduite des travaux dans votre association. Sauf éventuelles mesures liées à un rebond de la pandémie, le Forum des études se tiendra cette année à **Bordeaux le 27 novembre 2020 sur le thème annuel *L'innovation : chance, contrainte ou défi pour la France***. Bien entendu, si certaines associations souhaitent lier l'actualité sanitaire, médicale ou industrielle au contexte Covid-19, cela sera tout à fait possible.

Le calendrier de préparation ne peut être trop retardé afin de permettre une préparation convenable du Forum de Bordeaux. Toutefois, le temps de confinement étant peu compatible avec le travail de groupe pour les auditeurs, je vous propose de retarder la **date de retour des rapports. Exceptionnellement cette année, elle est fixée au 17 juillet 2020**. Merci de bien vouloir les adresser à la délégation générale de l'Union-IHEDN (delegation.union.ihedn@gmail.com, avec copie à w.bruyereostells@free.fr). Les associations sélectionnées seront informées au mois de septembre et, comme chaque année, une réunion de calage du Forum avec les rapporteurs des associations sélectionnées se tiendra dans le courant du mois d'octobre.

Les publications des actes des années précédentes ont reçu un accueil très favorable. Ce succès tient d'abord à la qualité de vos rapports et des rapporteurs désignés. Ceci s'explique par l'excellence de vos travaux mais aussi sans doute par le respect des normes. C'est pourquoi je me permets de vous rappeler les règles qui régissent la remise de ce rapport. **Chaque association régionale ne peut et ne doit envoyer qu'un seul rapport.**

Quand les sites sont un peu géographiquement éclatés et nécessitent des travaux séparés au cours de l'année, il vous appartient, soit de réaliser une synthèse qui constituera le rapport, soit de sélectionner le travail que vous jugez le plus pertinent pour vous représenter. Plusieurs travaux ne sauraient être envoyés au comité de lecture.

Le rapport de votre association devra donc compter 15 pages de texte maximum (sans compter la table des matières et la bibliographie). Il sera rédigé en police Times New Roman, taille 12, interligne de paragraphes 1,5. Il serait souhaitable qu'il soit complété d'annexes (documents graphiques et statistiques, cartes...). Je vous rappelle également que **les annexes ne sont pas des textes additionnels au rapport** mais des documents qui l'éclairent et l'illustrent.

Par ailleurs, on ne peut pas concevoir un volume dans lequel les annexes tiennent plus de place que le corps du texte. Il paraît donc raisonnable d'arriver à un volume total de 25 pages. Mieux vaut un rapport dense et riche qu'une longue suite d'idées attrapées à droite et à gauche et rapidement juxtaposées, même si le contexte n'aura pas permis un travail optimal des auditeurs cette année. Autant que possible, les idées fortes ou les chiffres pris dans des ouvrages ou des articles devront faire l'objet de notes de bas de page.

Bons travaux à tous, en espérant qu'ils puissent rapidement reprendre avec le déconfinement dans un fonctionnement plus convivial que d'éventuelles visioconférences.

Bien amicalement,

Walter Bruyère-Ostells,
Président de la Commission Études
et formation continue

